

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 94.117

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 27 Octobre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

21 Octobre 1994

21 Octobre 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints

MM. BARON, BENOIT, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CHABANEAU, DINDINAUD, GUEZENEC, LACOTTE, MONNARD, Mme PELTIER, MM. RAULT, REVOLAT et SABATHIER, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme MONTRON par M. MOST
Mme FONTAN par M. LE GUEUT
M. MUSSETTI par M. MONNARD
Mme PARROU par M. BERLAND
M. POTENNEC par Mme PELTIER
M. QUENTIN par M. REVOLAT

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO, COASSIN, MARCONI, MOULINEAU et TAP

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 21
Nombre de Votants : 27

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Aménagement d'un parc de stationnement de 215 places dans le secteur du quartier du Port et sur le Boulevard Botton

VOTE : CONTRE : 4 Pour : 23

Par délibération en date du 1er SEPTEMBRE 1994, le Conseil Municipal a arrêté le programme d'aménagement de l'esplanade du PORT

et du terrain de l'ancien CASINO. Dans ce cadre, les Services Techniques ont étudié la création d'un parc de stationnement situé entre la RAMPE TORCHUT et le QUAI GOSPORT au droit du QUAI DE MONASTIR, et sur le BOULEVARD BOTTON face à l'ILOT 18.

Les prestations à réaliser ont pour objet la construction complète de chaussées et trottoirs, ainsi que la réhabilitation du réseau d'éclairage public, le tout sur une surface d'environ 6.500m² : 215 places de stationnement seront ainsi offertes.

L'estimation prévisionnelle de ces travaux s'élève à la somme de 3.500.000 Francs TTC.

A cet effet, il est proposé à l'Assemblée Municipale d'adopter le dossier de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques et, d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à lancer l'appel d'offres ouvert correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le dossier de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques Municipaux,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Environnement,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le projet d'aménagement d'un parc de stationnement de 215 places au droit du QUAI DE MONASTIR et sur le BOULEVARD BOTTON, ainsi que le dossier de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques
- d'habiliter Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à lancer un appel d'offres ouvert pour les travaux d'aménagement d'un parc de stationnement de 215 places au droit du QUAI DE MONASTIR et sur le BOULEVARD BOTTON en application des articles 295 à 298 du Code des Marchés Publics
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer toutes pièces nécessaires à la réalisation du marché

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, dans le cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux à signer le ou les marchés négociés à intervenir en application de l'article 104.1.2 du Code des Marchés Publics

- d'imputer la dépense correspondante au budget communal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 7 Novembre 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS